

y

SOCIETE DES AEROPORTS DE MAURITANIE
(SAM-SEM)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS AU 31/12/2021

TALEB MOHAMED LEMRABOTT

Fax: 45 25 78 80 E.mail: tsomecompt@yahoo.fr



RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Messieurs les Actionnaires, de la Société des
Aéroports de Mauritanie (SAM-SEM)

Messieurs les Actionnaires,

En exécution du mandat de commissaire aux comptes qui nous a été confié par lettre du Ministre de l'Economie et des Finances en date du 24/04/2018, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos au 31/12/2021 sur :

- Le contrôle des états financiers annuels de la Société des Aéroports de Mauritanie (SAM-SEM) tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- Les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

1.1 OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, de la Société des Aéroports de Mauritanie (SAM-SEM) comprenant : Le bilan au 31/12/2021, le compte de résultat et ses annexes pour l'exercice clos à cette même date.

Ces états financiers ont été établis et présentés selon les règles et méthodes du Plan Comptable Mauritanien et font ressortir les éléments significatifs suivants :

LIBELLES	31/12/20121	31/12/2020
Chiffre d'affaires	64 160 399	21 461 993
Situation Nette	(71 395 742)	(71 726 421)
Résultat net de l'exercice	330 679	1 065 827
Total Bilan	374 918 706	306 245 417



1.2 RESPONSABILITE DE L'ADMINISTRATEUR GENERAL

Le conseil d'administration de la Société des Aéroports de Mauritanie (SAM-SEM) est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers de la société, conformément aux normes du Plan Comptable Mauritanien (PCM). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ou non, ainsi que de la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

1.3 RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit selon les normes généralement admises et conformément aux textes et lois en vigueur en Mauritanie. Ces normes requièrent de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis par les états financiers. Le choix des procédures, mises en œuvre : y compris l'évaluation du risque que les états financiers ne comportent d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées à la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à préciser le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



1.4 NOTE DE SYNTHÈSE

Les points suivants, ont été reconduits et actualisés en fonction de la suite qui leur a été réservée, car ils avaient déjà été soulevés dans nos rapports des deux exercices précédents.

1-4-1 La situation nette de la société, malgré une légère amélioration constatée depuis l'exercice précédent, reste toujours négative et se chiffre à **(71 395 742) MRU** au 31/12/2021, contre **(71 726 421) MRU** au 31/12/2020. Cette situation demeure sous le coup de l'article 571 du Code de Commerce qui stipule que : « si du fait de pertes constatées dans les états de synthèse, **la situation nette de la société devient inférieure au quart (1/4) du capital social**, le Conseil d'Administration, dans les trois mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, est tenu de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de décider, s'il y a lieu, de prononcer la dissolution anticipée de la société. Si la dissolution n'est pas prononcée, la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, et sous réserve des dispositions de l'article 180, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves, si dans ce délai les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale au quart (1/4) du capital social. Dans tous les cas, la décision, adoptée par l'Assemblée Générale, est publiée dans un Journal d'annonces légales ».

Commentaires : nous n'avons pas été informés, durant l'exercice 2021, d'une suite accordée à ce point.

1-4-2 Comme mentionné dans le rapport de l'exercice précédent, la SAM a subi une perte d'actifs inscrite en « charges à répartir sur plusieurs exercices » d'un montant de **64 050 787 MRU**. Cette charge résultante de la fermeture de l'ancien aéroport a lourdement impacté les résultats de la SAM de par ces quatre annuités d'amortissement, dont 2019 est la dernière. Bien que totalement amortie, le montant de cette charge est à réclamer à l'Etat qui est entièrement responsable de la situation l'ayant engendrée.

Commentaires : à la date du présent rapport, aucune suite n'a été réservée à ce point.



1-4-3 La SAM accumule des pertes successives depuis plusieurs exercices sans faire recours à l'article 33 du cahier des charges en conformité avec l'article 11 du décret 94-105 qui stipule que l'Etat s'engage à faciliter l'augmentation des redevances afin de permettre d'atteindre l'équilibre financier de la société. Cette mesure n'a pas été prise au moment où la SAM gère l'Aéroport. Le CA a adressé une note, datée du 23 Décembre 2019, relative à la restructuration de la SAM au Ministère. La note, dans sa partie traitant de la proposition pour la redynamisation de la société a bien pris en compte ce point.

Commentaires : La SAM est en négociation avancée avec l'Etat pour une restructuration de l'entreprise. Les négociations n'ayant toujours pas abouties, nous maintenons notre réserve sur ce point.

1-4-4 Par décret n° 94-105 du 15 Décembre 1994, l'Etat a chargé la SAM de gérer les aéroports secondaires du pays. Ce décret et le cahier des charges qui lui est annexé ne prévoient, ni une rémunération ni la prise en charge d'une partie des frais du siège par le compte CGE en faveur de la SAM qui subit ainsi un manque à gagner important.

Ce point a été également pris en compte dans la note, datée du 23 Décembre 2019, relative à la restructuration de la SAM, adressée par le CA au Ministère, dans sa partie traitant de la proposition pour la redynamisation de la société.

Commentaires :

- 1- Sur ce point l'Etat, en 2021, a octroyé à la SAM une subvention devant permettre de couvrir en priorité les charges du CGE, ensuite ses propres charges de personnel.
- 2- La loi de finances 2021, en son Article 4 (Création d'un compte d'affectation spéciale) stipule ce qui suit : « Il est créé un compte d'affectation spéciale dénommé « Fonds de Financement des Aérodromes Secondaire (2FAS) ». Ce compte est alimenté par la taxe d'Aéroport portée à 1 000 MRU au lieu de 600 MRU par passager embarqué à destination de l'étranger et une contribution annuelle de l'exploitant de l'Aéroport Oumtounsy. Les modalités pratiques de gestion et de suivi de ce compte seront fixées par décret ».

Il manque cependant le décret devant présenter les objectifs de cette taxe, la contribution de l'exploitant de l'aéroport et la procédure de gestion.

- 3- L'Etat reverse annuellement environ 75 000 000 MRU au titre de la TAD à la SAM. Une partie de ce montant est considérée par cette dernière comme l'autre affectée aux dépenses du compte CGE. Cependant, le chiffre d'affaire de la SAM est réellement le montant, de la nouvelle taxe, multiplié par le nombre de passagers.



- 4- Aucune pièce justificative de perception ou de paiement de cette taxe n'est fournie à la SAM, ni par l'Etat, ni par les compagnies pour les besoins de la comptabilité de la SAM.

1-4-5 Par décret 94-105 du 15 Décembre 1994, la SAM a pris en charge la gestion des aéroports secondaires sans inventaire contradictoire et elle procède régulièrement à des investissements qui ne figurent pas dans un programme pluriannuel des investissements, pourtant prévu à l'article 3 du cahier des charges.

Commentaires : à la date du présent rapport, aucune suite n'a été réservée à ce point.

1-4-6 A partir du 1^{er} Novembre 2018, la concession de l'aéroport Oumtounsy a été retirée à la SAM et transférée à « AFROPORT ». Cependant les constats suivants ont été faits :

- 1- Le prêt, contracté par la SAM en septembre 2016, d'un montant 71 100 000 MRU auprès de la QNB dont l'essentiel a été destiné au financement de divers actifs immobilisés pour le compte de l'aéroport OUMTOUNSY figure toujours dans la comptabilité de la SAM.

Commentaires : il a été porté à notre connaissance que l'Etat s'est engagé à entamer des négociations avec la banque en vue d'un rééchelonnement de cette dette et de sa prise en charge, cependant aucun document certifiant cet engagement n'a été porté à notre connaissance.

- 2- La SAM a remboursé 35 000 000 de MRU sur cet emprunt QNB qui a servi à financer des immobilisations transférées à Afroport sans contrepartie aucune pour la SAM.

Commentaires : Il a également été porté à notre connaissance que l'Etat s'est engagé à envoyer une mission d'inventaire et de valorisation des immobilisations en question en vue de leur remboursement à la SAM. A la date du présent rapport, cette mission n'est toujours pas effective.

1-4-7 Toujours dans le cadre de ce transfert de concession, c'est la SAM qui a géré, pour le compte d'AFROPORT, la période de transition (Novembre et décembre 2018). La SAM n'a pas reçu de rémunérations en contrepartie de ses services. Ce point est toujours sans suite à la date du présent rapport.



1-4-8 La SAM a été saisie par ses ex-employés, débauchés par Afroport, au sujet de leurs droits. Cet état de fait faisant partie des conséquences de la décision souveraine de l'ETAT, la SAM estime que c'est à ce dernier de prendre en charge lesdits droits.

Le Conseil d'Administration de la SAM, dans son PV du 31/05/2019, a proposé la saisine du Ministère de tutelle pour ce point.

Commentaires : Aucun document attestant de l'engagement de l'Etat n'a été mis à notre disposition à la date du présent rapport.

1.5 Conclusion

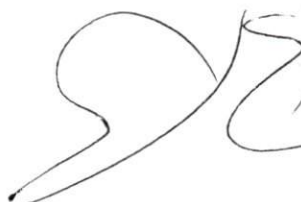
Notre examen a été effectué conformément aux normes d'audit généralement admises et a ainsi comporté les contrôles que nous avons jugés nécessaires.

A notre avis et sous réserve de l'incidence des points ci-dessus, nous certifions que les états financiers annexés au présent rapport, sont sincères et réguliers, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice clos au 31 décembre 2021, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Mauritanien.

Nouakchott, le 12 Mars 2022

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

TALEB MOHAMMED LEMRABOTT



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Messieurs les Administrateurs, de la Société des
Aéroports de Mauritanie (SAM -SEM),

Messieurs les Administrateurs,

Selon les dispositions de l'article Art.439.- (Loi n°2021- 05) « Toute convention intervenant entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs ou directeurs généraux, doit être soumise à l'autorisation préalable de l'assemblée générale ordinaire. Il en est de même des conventions auxquelles un administrateur ou directeur général est, indirectement, intéressé ou dans lesquelles il traite avec la société par personne interposée.

Sont, également, soumises à autorisation préalable de l'assemblée générale ordinaire, les conventions intervenant entre une société anonyme et une entreprise, si l'un des administrateurs ou directeurs généraux de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur ou directeur général de l'entreprise ».

Et selon les dispositions de l'Art.441.- (Loi n°2015- 32, Loi n°2021- 05) « L'administrateur ou le directeur général intéressé est tenu d'informer le président du conseil d'administration ou le président du directoire, selon le cas, dès qu'il a eu connaissance d'une convention à laquelle l'article 439 (nouveau) ci- dessus est applicable. Il est tenu, également, d'expliquer son intérêt dans la convention, y compris la description des conflits d'intérêts et de révéler aux autres administrateurs et actionnaires toutes les informations précises sur les conditions et le montant de la transaction. Le président du conseil d'administration avise le ou les commissaires aux comptes de toutes les conventions réglementées en vertu de l'article 439 (nouveau) ci- dessus, dans un délai de 30 jours avant la date de la soumission de celles- ci à l'approbation de la prochaine assemblée générale ordinaire. Le ou les commissaires aux comptes présentent, sur ces conventions, un rapport spécial à l'assemblée qui statue sur ledit rapport. Les actionnaires et les commissaires aux comptes étudient les termes de la transaction avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'intéressé ne peut pas prendre part aux votes et ses actions ne sont pas prises en compte dans le calcul du quorum et de la majorité. Le président du conseil d'administration est tenu de publier, dans son rapport annuel des comptes, toutes les informations relatives aux conflits d'intérêts et aux termes des transactions ».

Nous n'avons eu connaissance, au cours de l'exercice 2021 d'aucune convention susceptible d'entrer dans le cadre de cet article et comme telle devant être, ici rapportée.

Nouakchott, le 12 Mars 2022

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

TALEB MOHAMED LEMNAJOTT



I-ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021



CALCUL DE L'IS

LIBELLES	MONTANT (MRU)	MONTANT (MRO)
Production vendue	55 105 257	551 052 565
Produits des activités annexes	9 055 142	90 551 420
Produits et Profits divers	0	0
Produits Financiers	425 568	4 255 679
Subvention d'équipement quote-part virée aux résultat	0	0
BASE IMPOSABLE	64 585 966	645 859 664
Taux IMF	2,0%	2,0%
IMF A PAYER	1 291 719	12 917 193

CALCUL DU BIC

	MONTANT (MRU)	MONTANT (MRO)
Résultat avant impôt	1 622 399	
JETONS PRESENCE -	275 000	2 750 000
DONS ET SUBVENTIONS NON DEDUCTIBLES -	288 000	2 880 000
PENALITES ET AMANDES NON DEDUCTIBLES	0	0
TOTAL DES REINTEGRATION	563 000	5 630 000
RESULTAT FISCAL	2 185 399	2 185 409
DEDUCTIONS	10 927	109 270

BASE IMPOSABLE	2 174 472	21 744 717
TAUX IS	25%	25%
IS CALCULE	543 618	5 436 179
IMF A PAYER	1 291 719	12 917 193
EXCEDENT IS A PAYER	0	0



RESULTAT APRES IMPOT

330 679

3 306 794

Bilan au 31/12/2021

Actif					Net au 31/12/21 (MRO)
	Notes	Brut	Amortis.& Provisions	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
FRAIS ET VALEURS INCORPORELLES IMMOBILISES	1				
Frais à étaler s/plusieurs exercices		66 050 787	63 888 350	2 162 437	2 215 770
Frais d'assistance technique		10 708 715	10 708 715	0	0
Autres Immos Incorporelles		1 532 730	1 532 730	0	0
S/ Total		78 292 232	76 129 795	2 162 437	2 215 770
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2				
Agencement & Amén.terrains		1 287 300	1 244 390	42 910	128 730
Bâtiments		67 486 400	43 767 605	23 718 795	29 893 665
Aérogare de Nouadhibou		14 671 592	11 854 735	2 816 857	3 403 721
Piste Aéroport de Nouadhibou		1 644 557	1 638 951	5 605	67 399
Matériel d'exploitation		27 125 945	17 667 918	9 458 028	11 830 483
Matériel de transport		25 803 213	22 183 264	3 619 949	1 677 449
Matériel de bureau&informatique		16 521 785	9 647 623	6 874 162	7 378 540
Autres immobilisations corporelles		7 595 833	4 685 108	2 910 724	3 585 886
Immobilisations en cours	3	57 092 014	0	57 092 014	48 025 259
S/ Total		219 228 640	112 689 596	106 539 044	105 991 132
IMMOBILISATIONS FINANCIERE	4				
Créances à LMT sur Air Mauritanie		0	0	0	0
Dépôts & cautionnements versés		96 015		96 015	96 015
Participations		724 500	0	724 500	724 500
S/ Total		820 515	0	820 515	820 515
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		298 341 386	188 819 391	109 521 996	109 027 417
VALEURS REALISABLES A C.T. ET DISPONIBLES	5				
Fournisseurs débiteurs		0		0	0
Clients et comptes rattachés		133 357 245	31 815 868	101 541 376	106 347 484
Personnel et comptes rattachés		6 960 135		6 960 135	4 965 969
Etat et autres collectivités pub.		21 285 013	0	21 285 013	21 516 839
Sécurité sociale et CNAM		1 214 027		1 214 027	1 130 448
Etat gestion aérodromes intérieurs		36 732 715		36 732 715	23 183 983
Débiteurs divers		22 504 937		22 504 937	20 098 251
Disponibilités		71 152 958		71 152 958	15 969 477
TOTAL ACTIF CIRCULANT		293 207 030	31 815 868	261 391 161	193 212 452
COMPTES DE REGULARISATION ET D'ATTANTE	6				
Compte d'attente à régulariser		5 031		5 031	5 031
Charges constatées d'avance		3 721 456		3 721 456	3 721 456
Différence de conversion		279 062		279 062	279 062
TOTAL REGULARISATIONS		4 005 549	0	4 005 549	4 005 549
TOTAL GENERAL		595 553 964	220 635 259	374 918 706	306 245 417
					3 749 187 056



Bilan au 31/12/2021

Passif				
	Notes	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20	Net au 31/12/21 (MRO)
CAPITAL SOCIAL		45 847 000	45 847 000	458 470 000
Réserves légales		2 458 862	2 458 862	24 588 618
Réserves d'investissement		1 087 414	1 087 414	10 874 136
Réserves Reinvesties		2 728 635	2 728 635	27 286 347
Report à nouveau		-123 848 332	-124 914 159	-1 238 483 316
Résultat net de l'exercice antérieur				0
Résultat en attente d'affectation				0
Résultat net de l'exercice		330 679	1 065 827	3 306 794
SITUATION NETTE	7	-71 395 742	-71 726 421	-713 957 421
SUBVENTION D'EQUIPEMENT NETTE		81 000 786	17 619 895	810 307 861
DETTES A LONG ET MOYEN TERME				
Emprunt C.F.D.		12 825 000	19 237 500	128 250 000
Emprunt A.F.D. Financement/Convention 1997		0	0	0
Emprunt sur compensation CGE		56 944 682	55 545 234	569 446 820
Emprunt LMT QNB		34 519 538	34 519 538	345 195 380
Dépôts et cautionnements reçus		411 818	411 818	4 118 175
Versement restant à effectuer sur participations	8	4 500	4 500	45 000
		104 705 537	109 718 590	1 047 055 375
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provision pour perte de change		2 618 607	2 618 607	26 186 070
TOTAL CAPITAUX A LONG ET MOYEN TERME		116 959 188	58 230 671	1 169 591 885
DETTES A COURT TERME	9			
Clients créditeurs		0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		66 032 692	65 909 622	660 326 925
Personnel et comptes rattachés		453 032	3 186 501	4 530 316
Etat et autres collectivités publiques		22 534 846	20 799 766	225 348 461
Sécurité sociale et CNAM		4 674 456	5 360 731	46 744 564
Etat, Compte de Gestion - Recettes		36 732 715	23 183 983	367 327 150
Créditeurs divers		125 361 272	127 553 640	1 253 612 723
Etat, emprunt retrocedé au compte CGE		0	0	0
Trésorerie passif		1 169 168	1 169 168	11 691 680
TOTAL DETTES A COURT TERME		256 958 182	247 163 411	2 569 581 819
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	10			
Compte d'attente Pèlerinage		225 896	225 896	2 258 959
Charges à payer		768 000	618 000	7 680 000
Différence de conversion passif		7 439	7 439	74 393
Produits constatés d'avance		0	0	0
TOTAL C.A.R.		1 001 335	851 335	10 013 352
TOTAL GENERAL		374 918 706	306 245 417	3 749 187 056



Tableau des résultats
Exercices clos au 31/12/2021

Débit	Hors			Total au 31/12/21 (MRO)	
	Exploitation	Exploitation	Total		
DETERMINATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION					
Achats d'approvisionnements non	5 367 591		5 367 591	2 869 300	53 675 914
Achats de sous taitance	0		0	0	0
Charges externes liées à l'investiss	5 163 371		5 163 371	7 866 245	51 633 710
Charges externes liées à l'activité	4 908 055		4 908 055	4 754 596	49 080 546
Consommations intermédiaires	15 439 017	0	15 439 017	15 490 141	154 390 170
Charges et pertes diverses	571 510		571 510	661 369	5 715 100
Frais du personnel	28 375 607		28 375 607	22 959 372	283 756 070
Impôts et taxes	90 976	0	90 976	66 427	909 760
Charges financières	408 303		408 303	1 335 622	4 083 028
Dotations aux amort.et aux provis	20 589 755		20 589 755	13 900 982	205 897 551
Solde créditeur : Bénéfice	1 622 399		1 622 399	1 637 605	16 223 987
TOTAL	67 097 567	0	67 097 567	56 051 518	670 975 666
DETERMINATION DU RESULTAT SUR CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF					
Valeurs des éléments cédés			0	0	0
Frais annexes de cession transférés			0	0	
solde créditeur : Plus value de cession			0	0	0
TOTAL			0	0	0
DETERMINATION DU RESULTAT NET AVANT IMPOT					
Résultat d'exploitation : Solde débiteur			0	0	0
Résultat hors exploitation : Solde débiteur			0	0	0
Moins value de cession			0	0	0
solde créditeur : Bénéfice avant impôt			1 622 399	1 637 605	16 223 987
TOTAL			1 622 399	1 637 605	16 223 987
DETERMINATION DU RESULTAT DE LA PERIODE					
IMF			1 291 719		12 917 193
IS			0	571 778	0
Perte avant impôt					0
Solde créditeur : Résultat net de la periode (Bénéfice)			330 679	1 065 827	3 306 794
TOTAL			1 622 399	1 637 605	16 223 987



Tableau des résultats
Exercices clos au 31/12/2021

Crédit					Total au 31/12/21 (MRO)
	Exploitation	Hors Exploitation	Total	Total 2020	
DETERMINATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION					
Production vendue	55 105 257		55 105 257	6 330 832	551 052 565
Produits des activités annexes	9 055 142		9 055 142	15 131 161	90 551 420
S/ Total production	64 160 399	0	64 160 399	21 461 993	641 603 985
Produits et profits divers	2 511 600		2 511 600	34 572 422	25 116 002
Subv. d'équip., q-part virée au	0		0	0	0
Produits financiers	425 568		425 568	17 103	4 255 679
Reprise sur amort et provisions	0		0	0	0
<i>Solde débiteur : Perte</i>	0	0	0	0	0
TOTAL	67 097 567	0	67 097 567	56 051 518	670 975 666
DETERMINATION DU RESULTAT SUR CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF					
Produits de cession des éléments de l'actif			0	0	0
Amortissements correspondants aux éléments cédés			0	0	0
Solde débiteur : Moins value de cession			0	0	0
TOTAL			0	0	0
DETERMINATION DU RESULTAT NET AVANT IMPOT					
Résultat d'exploitation : Solde créditeur			1 622 399	1 637 605	162 240
Résultat hors exploitation : Solde créditeur			0	0	0
Plus value de cession			0	0	0
Solde débiteur : Perte avant impôt			0	0	0
TOTAL			1 622 399	0	162 240
DETERMINATION DU RESULTAT DE LA PERIODE					
Bénéfice avant impôt			1 622 399	1 637 605	162 240
Solde débiteur : Résultat net de la période (Perte)					0
TOTAL			1 622 399	1 637 605	162 240



CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AU 31.12.2021

N° COMPTE	ELEMENTS	TOTAUX	TOTAUX (MRO)
	Résultat net comptable	330 679	3 306 794
	Dotations aux amortissements et aux provisions	20 589 755	205 897 551
	Moins-values de cession	0	0
	Total (1)	20 920 434	209 204 345
	A déduire		
	Quote-part des subventions d'équipement virée aux résultats	0	0
	Réprises sur amortissements et provisions	0	0
	Plus-values de cession	0	0
	Total (2)	0	0
	Capacité d'autofinancement (1-2)	20 920 434	209 204 345



TABEAU DE FINANCEMENT
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2021

EMPLOIS FIXES	MONTANTS	RESSOURCES DE FINANCEMENT	TOTAUX
Dividendes et tantièmes versés en cours d'exercice	0	Capacité d'autofinancement	20 920 434
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	13 183 495	Cession ou réduction de l'actif immobilisé	0
- Frais et valeurs incorporelles immobilisés	400 000	- Réduction des immobilisations	0
- Immobilisations corporelles	3 716 740	- Encaissements sur prêts et dépôts à long et moyen terme	0
- Immobilisations corporelles en cours	9 066 755		
- Immobilisations financières	0		
Réduction des capitaux propres	0	Augmentation des capitaux propres	63 410 891
		- Augmentation des réserves	0
		- Augmentation des autres capitaux propres	
		- Augmentation des Subventions	63 410 891
Remboursements des dettes à long et moyen terme	6 412 500	Augmentation des dettes à long et moyen terme	1 399 448
TOTAL DES EMPLOIS	19 595 995	TOTAL DES RESSOURCES	85 730 773
Solde créditeur : ACCROISSEMENT DU FOND DE ROULEMENT NET	66 134 778	Solde débiteur : PRELEVEMENT DU FOND DE ROULEMENT NET	0
TOTAL	85 730 773		85 730 773



SOCIETE DES AEROPORTS DE MAURITANIE (SAM-SEM)

TABEAU DE FINANCEMENT
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2021

DU FOND DE ROULEMENT	Début de l'exercice	Fin de l'exercice	Variation (+) ou (-) (3) = (2) - (1)
	[1]	[2]	
Actif circulant			
Stocks	0	0	0
Fournisseurs débiteurs	0	0	0
Clients et comptes rattachés	130 262 513	133 357 245	3 094 732
Autres débiteurs (42,43,44,45 et 46)	70 895 491	88 696 827	17 801 337
Prêt à court terme	0	0	0
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
Disponibles	15 969 477	71 152 958	55 183 480
Comptes de régularisation et d'attente	4 005 549	4 005 549	0
TOTAL AC (1) FRB	221 133 029	297 212 578	76 079 549
Dettes à court terme			
Clients créditeurs	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	65 909 622	66 032 692	123 070
Autres créanciers (42,43,44,45 et 46)	180 084 621	189 756 321	9 671 701
Emprunts échus	0	0	0
Trésorerie Passif	1 169 168	1 169 168	0
Comptes de régularisation et d'attente	851 335	1 001 335	150 000
TOTAL DCT (2)	248 014 746	257 959 517	9 944 771
Fond de roulement net = (1-2)	-26 881 717	39 253 061	66 134 778



TABLEAU D'EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Rubriques	Année 2021	Année 2020	Ecart
Frais immobilisés	0	0	0
Frais à étaler sur plusieurs exercices	66 050 787	65 650 787	400 000
Frais d'assistance technique	10 708 715	10 708 715	0
Autres immobilisations incorporelles	1 532 730	1 532 730	0
Totaux	78 292 232	77 892 232	400 000

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Rubriques	Année 2021	Année 2020	Ecart
Agencement & Amén.terrains	1 287 300	1 287 300	0
Bâtiments	67 486 400	67 486 400	0
Aérogare de Nouadhibou	14 671 592	14 671 592	0
Piste aéroport de Nouadhibou	1 644 557	1 644 557	0
Matériel d'exploitation	27 125 945	27 043 945	82 000
Matériel de transport	25 803 213	23 203 213	2 600 000
Matériel de bureau et informatique	16 521 785	15 507 045	1 014 740
Autres immobilisations corporelles	7 595 833	7 575 833	20 000
Totaux	162 136 625	158 419 885	3 716 740

IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS

Rubriques	Année 2021	Année 2020	Ecart
Immobilisation en cours	57 092 014	48 025 259	9 066 755
Logiciel et assistance technique	0	0	0
Immobilisation en cours mur de NDB	0	0	0
Totaux	57 092 014	48 025 259	9 066 755

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Rubriques	Année 2021	Année 2020	Ecart
Dépôts & cautionnements versés	96 015	96 015	0
Participations	724 500	724 500	0
			0
			0
Totaux	820 515	820 515	0



II-PRESENTATION DE LA SAM ET DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES



1 – Présentation de la Société des Aéroports de Mauritanie (SAM)

La SAM (Société des Aéroports de Mauritanie) est une Société d'Economie Mixte qui dispose de la personnalité civile, de l'autonomie financière.

Elle a pour objet l'aménagement, l'exploitation par voie de concession ou de mandat de gestion et l'entretien des installations des aéroports de Mauritanie, à l'exclusion des tâches relevant de l'Autorité de l'ASECNA.

Plus généralement la SAM est compétente pour toute opération financière, commerciale, industrielle ou mobilière liée à son objet.

Son capital est entièrement libéré et se chiffre à **45 847 000 Ouguiya (MRU)**. Il est détenu à hauteur de 66% par l'Etat Mauritanien.

Après la construction de l'aéroport Oumtounsy, l'état Mauritanien a donné par décision du Conseil des Ministres la gestion de cet aéroport à la SAM. Cette gestion a été assurée jusqu'au 1^{er} Novembre 2018, date à laquelle elle a été officiellement cédée à la Société « AFROPORT ».

La SAM est restée responsable de la gestion des autres aéroports tout en maintenant son siège à l'aéroport d'Oumtounsy.

La Société Afroport a conclu avec la SAM un accord pour gérer en son nom les services de cet aéroport pour une période transitoire de 2 mois.

Le 17 avril 2019, les sociétés AFROPORT et SAM ont signé un contrat de services, dans lequel la SAM est dénommée le « fournisseur de services ».

2 – Principes Comptables appliqués

Les Comptes annuels sont élaborés conformément aux prescriptions du Plan Comptable Mauritanien (PCM). Les postes du bilan sont évalués selon les principes comptables suivants :

2-1 Unité monétaire

Les états financiers sont exprimés en Ouguiya (MRU) et les transactions en devises étrangères sont converties dans cette monnaie en application du cours du jour de leur comptabilisation.



2-2 Immobilisations incorporelles

Ces immobilisations comprennent essentiellement les valeurs d'acquisition des différents logiciels informatiques acquis, les frais d'études et de recherche en plus des frais d'établissement. Elles sont amorties sur trois exercices.

2-3 Immobilisations corporelles

Les Immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Leur amortissement est effectué suivant la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Désignations	Taux
Constructions	4%
Pistes d'aéroport	10%
Matériel d'exploitation	20%
Matériel de transport	25%
Matériel de bureau et informatique	10%
Mobilier de bureaux	10%
Mobilier de logements	10%
Agencements, Aménagements et Installations	10%

2-2 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leurs valeurs nominales. Celles d'entre elles exprimées en monnaie locale sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sur les clients font l'objet de provisions pour dépréciation en tenant compte de leur ancienneté et de l'importance du doute quand à leur recouvrement.

2-3 Disponibilité

Les disponibilités en caisses et banques sont enregistrées à leurs valeurs nominales à la date de clôture de chaque exercice.

2-4 Conversion des comptes en devise

Les comptes en devise sont convertis en Ouguiya au cours du jour de la transaction, et sont actualisés en fin d'exercice au taux publié par la BCM au 31 Décembre de l'exercice.



III - NOTE EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS**A-L'ACTIF****1- Immobilisations**

Comme souligné plus haut, certaines des immobilisations corporelles, présentées ci-dessous, sont détenues par la société « AFROPORT » mais maintenues dans le patrimoine de la SAM.

1.1.1 Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles au 31/12/2021 s'élève à **78 292 232 MRU** contre un solde de **77 892 232 MRU** au 31/12/2020. Ces immobilisations sont amorties à hauteur de **76 129 795 MRU** ce qui leur confère une valeur nette de **2 162 437 MRU** au 31/12/2021, contre **2 215 770 MRU** de valeur nette au 31/12/2020.

Cette rubrique, en valeurs nettes MRU, se détaille comme suit :

Libellés	2021	2020
Frais à étaler sur plusieurs exercices	66 050 787	65 650 787
Frais techniques	10 708 715	10 708 715
Autres immobilisations incorporelles	1 532 730	1 532 730
Amortissements	(76 129 795)	(75 676 462)
Valeurs nettes*	2 162 437	2 215 770

* la valeur nette ne concerne que les frais à étaler sur plusieurs exercices, les frais techniques et autres immobilisations corporelles étant complètement amorties.

1.1.2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles au 31/12/2021 s'élève à **219 228 640 MRU** contre **206 445 145 MRU** au 31/12/2020, Ces immobilisations sont amorties à hauteur de **112 689 596 MRU** ce qui leur confère une valeur nette comptable de **106 539 044 MRU** au 31/12/2021, contre **105 991 132 MRU** de valeurs nettes au 31/12/2020.

Cette rubrique, en valeurs brutes, se détaille comme suit :

Libellés	2021	2020
Agencement & aménagement terrains	1 287 300	1 287 300
Bâtiments	67 486 400	67 486 400
Aérogare de Nouadhibou	14 671 592	14 671 592
Piste Aéroport de Nouadhibou	1 644 557	1 644 557
Total à reporter	85 089 849	85 089 849



SOCIETE DES AEROPORTS DE MAURITANIE (SAM-SEM)

Total reporte	85 089 849	85 089 849
Matériel d'exploitation	27 125 945	27 043 945
Matériel de transport	25 803 213	23 203 213
Matériel de bureau & Informatique	16 521 785	15 507 045
Autres immobilisations corporelles	7 595 833	7 575 833
Immobilisations en cours	57 092 014	48 025 259
Ecart d'arrondi	1	-
Total	219 228 640	206 445 145

1.1.3 Immobilisations Financières :

Les immobilisations financières se chiffrent au 31/12/2021 à **820 515 MRU**, cette rubrique n'a pas connu de changements.

Libellés	2021
Dépôts et cautionnements versés	96 015
Titres de participation	724 500
Total	820 515

2. Valeurs réalisables et disponibles

Ce poste affiche un brut de **293 207 030 MRU** et un net de **261 391 161 MRU** au 31/12/2021, contre respectivement **217 127 481 MRU** et **193 212 452 MRU** en 2020.

NB : La rubrique « clients » est grevée d'une provision pour créances douteuses de **31 815 868 MRU** au 31/12/2021, contre **23 915 029 MRU** au 31/12/2020.

Ces valeurs réalisables se composent des éléments suivants :

Libellés	2021	2020
Clients et comptes rattachés	133 357 245	130 262 513
Personnel et comptes rattaché	6 960 135	4 965 969
État et autres collectivités publiques	21 285 013	21 516 839
Sécurité sociale et CNAM	1 214 027	1 130 448
Etat, gestion Aéroports intérieurs	36 732 715	23 183 983
Débiteurs Divers	22 504 937	20 098 251
Disponibilités	71 152 958	15 969 477
Provisions / clients	(31 815 868)	(23 915 029)
Total	261 391 161	193 212 452



2.1- Clients et Comptes rattachés

Ce poste est grevé de provision au 31/12/2021 à hauteur de **31 815 868 MRU**, pour un solde net de **101 541 376 MRU** au 31/12/2021 contre **106 347 484 MRU** en 2020. Ce compte « clients » se détaille comme suit :

Libellés	2021	2020
Clients ordinaires	101 541 376	106 347 484
Clients douteux	31 815 868	23 915 029
Provisions	(31 815 868)	(23 915 029)
Total Net	101 541 376	106 347 484

2.1.1 Les clients ordinaires

Le solde brut de ce poste se chiffre au 31/12/2021 à **101 541 376 MRU**, contre **106 347 484 MRU** au 31/12/2020. La liste de ces clients est donnée dans l'annexe 1.

2.1.2 Les clients douteux

Le solde de ce poste est de **31 815 868 MRU**, contre **23 915 029 MRU** comme au 31/12/2020. Son détail est joint dans l'annexe 2.

2.2- Personnel et Comptes rattachés

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **6 960 135 MRU**, contre **4 965 969 MRU** en 2020. Ce solde correspond à des avances sur salaires et sur droits de congés.

2.3 - Etat et autres Collectivités publiques

Le solde de ce compte au 31/12/2021 s'élève à **21 285 013 MRU** contre **21 516 839 MRU** au 31/12/2020. Ce solde correspond à un cumul de TVA récupérable sur l'ETAT.

2.4-Sécurité sociale et CNAM

Ce poste affiche un solde de 31/12/2021 un solde au de **1 214 027 MRU** contre **1 130 448 MRU** au 31/12/2020.



2.5-Compte de Gestion de l'Etat / Aérodomes intérieurs

Le solde net de ce poste se chiffre au 31/12/2021 à **36 732 715 MRU**, contre **23 183 983 MRU** au 31/12/2020. Ce compte constate les dépenses, dans le cadre de la gestion des aérodomes de l'intérieur, faites pour le compte de l'état.

2.6-Débiteurs divers

Ce poste s'élève à **22 504 937 MRU** au 31/12/2021, contre **20 098 251 MRU** en 2020. Il se compose des éléments suivants :

RUBRIQUES	2021	2020
Dépenses Aérodomes de Zouerate SNIM	11 588 182	9 181 496
Débitéur E.M.T.S	2 580	2 580
Encaissement AFROPORT	4 257 911	4 257 911
TPS	6 180 664	6 180 664
Autres Débiteurs	475 600	475 600
Total Net	22 504 937	20 098 251

2.7- Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 31/12/2021 à **71 152 958 MRU**, contre **15 969 477 MRU** en 2020.

Elles se repartissent comme suit :

RUBRIQUES	2021	2020
Banques	7 563 004	15 950 027
Caisses	64 286	19 450
Trésor Public	63 525 668	-
Total	71 152 958	15 969 477

Les soldes des comptes bancaires sont rapprochés avec ceux de la comptabilité.

2.8- Comptes d'Attente à régulariser

Cette rubrique a le même solde depuis au moins deux exercices pour un solde de **4 005 549 MRU**.

Il correspond aux charges constatées d'avance, aux différences de conversion et aux comptes d'attente à régulariser. Il se détaille comme suit :



SOCIETE DES AEROPORTS DE MAURITANIE (SAM-SEM)

RUBRIQUES	2021
Charges constatées d'Avance	3 721 456
Différence de conversion	279 062
Autres à régulariser	5 031
Total	4 005 549

Point d'Audit

Comme déjà mentionné pour les précédents exercices, les charges constatées d'avance doivent, conformément au PCM, être soldées, de même que les écarts de conversion, chaque début d'exercice suivant et un nouveau montant provisionné en fin d'exercice selon leur situation à l'arrêté des comptes.



B - LE PASSIF**1- Capitaux propres**

Les capitaux propres au 31/12/2021 se chiffrent à (71 395 742) MRU, contre (71 726 421) MRU en fin 2020 ; et se détaillent ci-après :

Rubriques	2021	2020
Capital social	45 847 000	45 847 000
Réserve légale	2 458 862	2 458 862
Réserves d'investissement	1 087 414	1 087 414
Réserves réinvesties	2 728 635	2 728 635
Reports à Nouveau	-123 848 332	-124 914 159
Résultat net de l'exercice	330 679	1 065 827
		-
Situation Nette	(71 395 742)	(71 726 421)

1-1 Capital Social

Le Capital social n'a pas changé et s'élève au même montant que celui de l'exercice précédent, à savoir 45 847 000 MRU.

1-2- Réserves légales :

Les réserves légales s'élèvent au 31 décembre 2021 à 2 458 862 MRU et n'ont pas connu aucune variation au cours de l'exercice précédent.

1-3- Réserves d'investissement :

Au 31/12/2020 les réserves d'investissement s'élèvent à 1 087 414 MRU comme pour l'exercice précédent.

1-4- Réserves réinvesties :

Les réserves réinvesties s'élèvent à 2 728 635 MRU et n'ont pas varié par rapport à l'exercice précédent.

1-5- Report à nouveau :

Le report à nouveau présente un solde de (123 848 332) MRU au 31/12/2021 contre (124 914 159) au 31/12/2020.



1-6- Résultat net de l'exercice

Le résultat de l'exercice est bénéficiaire de 303 679 MRU, contre 1 065 827 MRU au 31/12/2020. Il résulte du détail donné en page 33 du présent rapport.

2- Subventions Nettes d'Equipement

Ce compte a un solde net au 31/12/2021 est de 81 030 786 MRU, contre 17 619 895 MRU au 31/12/2020.

Point d'audit déjà soulevé dans le rapport de l'exercice précédent : le PCM préconise qu'en fin d'année, une quote- part de la subvention d'équipement soit virée au compte de résultat. Cette disposition n'est toujours pas respectée.

3- Dettes à Long et Moyen Terme

Au 31/12/2021 les dettes à long et moyen terme se chiffrent à 104 705 537 MRU, contre 109 718 590 MRU en 2020 et se composent des éléments suivants :

RUBRIQUES	2021	2020
Emprunt CFD	0	0
Emprunt AFD	12 825 000	19 237 500
Emprunt sur compensation CGE	56 944 682	55 545 234
Emprunt QNB	34 519 538	34 519 538
Dépôts et cautionnement reçus	411 818	411 818
Versement restant / Participations	4 500	4 500
Ecart d'arrondi	-1	-
Total Net	104 705 537	109 718 590

4- Provisions pour risques et charges :

Au 31/12/2021 elles sont de 2 618 607 MRU comme les deux années précédentes.

Point d'audit : ces provisions n'ont plus d'objet et doivent être reprises car résultant d'une différence de change sur l'Emprunt AFD qui a été complètement amorti.



5-Dettes à court Termes

Les dettes à court termes se chiffrent au 31/12/2021 à **256 958 182 MRU**, contre **247 163 411 MRU** au 31/12/2020 et se compose des rubriques suivantes :

RUBRIQUES	2021	2020
Fournisseurs et comptes rattachés	66 032 692	65 909 622
Personnel et comptes Rattachés	453 032	3 186 501
Etat et Collectivités Publiques	22 534 846	20 799 766
Sécurité Sociale et CNAM	4 674 456	5 360 731
Etat, Compte de Gestion -Recettes	36 732 715	23 183 983
Créditeurs Divers	125 361 272	127 553 640
Trésorerie passif	1 169 168	1 169 168
Ecart d'arondi	1	-
Total	256 958 182	247 163 411

Ces rubriques s'analysent comme suit :

5-1 Fournisseurs et comptes Rattachés

Le solde de cette rubrique est de **66 032 692 MRU** au 31/12/2021, contre **65 909 622 MRU** en 2020.

RUBRIQUES	2021	2020
SOMELEC	42 676 704	41 952 325
TOYOTA MAURITANIE	-	17 607
CDD INFORMATIQUE	-	6 700
MAURITEL-NOUAKCHOTT	99 192	31 019
MATTEL	73 191	-
SOCIETE NATIONALE D'EAU	21 968	9 671
TOP TECHNOLOGIES	169 592	169 592
STAR TECHNOLOGIES	-	60
MRC	-	80
PARI	-	12 496
TPS FOURNISSEUR	1 691 055	1 691 054
ONG SOS	-	80
SERVICE REGIONAL ELEVAGE	-	3 000
TOTAL A REPORTER	44 731 702	43 893 684



SOCIETE DES AEROPORTS DE MAURITANIE (SAM-SEM)

TOTAL REPORTE	44 731 702	43 893 684
GARDIENNAGE AEROPORT INTERIEUR	405 000	450 500
MAURITANIE CATERING	3 243 665	3 243 665
MENUISERIE DIALLO	-	10
ENER	2 374 041	2 374 041
SAAD BOUH	-	1 000
SALECK O HADJ MOCTAR	-	10 000
SUPER MARCHÉ BON PRIX	-	23 016
STP	100 000	100 000
ENAC TOULOUSE	56 302	56 302
AEROPORT MOHAMED V	856 790	856 791
SITA	4 582 670	4 582 670
INTERNATIONAL TRADE BATIMENT	-	309 000
GENDARMERIE ET POLICE/ASS SECU	-	95 000
FOURNISSEURS DIVERS	8 662 573	8 882 994
SIDI MOHAMED MBOIRIK	-	11 000
FOURNISSEURS FACTURES A PAYER	900 080	900 080
FOURNISSEURS SIG	119 868	119 868
TOTAL	66 032 692	65 909 622

5-2 Personnel et comptes Rattachés

Le solde cette rubrique au 31/12/2021 est de **453 032 MRU**, contre de **3 186 501 MRU** en 2020.

5-3 Etat et autres Collectivités Publiques

Le solde de cette rubrique au 31/12/2021 est de **22 534 846 MRU**, contre **20 799 766 MRU** en 2020. Ce solde se détaille comme suit :

Rubriques	2021	2020
ETAT IMF-TA-IRCM	12 022 122	11 009 103
ETAT ITS	6 454 774	6 115 246
TVA COLLECTEES (fournisseurs)	607 033	607 033
TVA COLLECTEES (clients)	3 068 384	3 068 384
ETAT IMF PRECOMPTE	382 533	-
TOTAL	22 534 846	20 799 766



5-4 Sécurité Sociale et CNAM

Le solde de cette rubrique est de **4 674 456 MRU** au 31/12/2021, contre **5 360 731 MRU** en 2020.

5-5 Etat Compte de Gestion

Le solde de cette rubrique au 31/12/2021 est de **36 732 715 MRU**, contre **23 183 983 MRU** en 2020.

5-6 Créiteurs divers

Le solde de cette rubrique au 31/12/2021 est de **125 361 272 MRU**, contre **127 553 640 MRU** en 2020.

LIBELLES	2021	2020
AEROPORT ZOUERAT – RECETTES	11 783 570	11 783 570
ANAC	19 444 000	19 444 000
ACI	87 215	-
ASECNA	316 383	-
COMPTE CGE CLIENTS NON ENCAISSES	4 224 672	4 224 672
SOLDE COMPTE CGE	72 234 338	72 319 838
ASCOMA	7 863 022	7 863 022
AFROPORT	8 366 096	8 366 096
REDEVANCES AEROPORT ZOUERAT	975 726	-
EMPRUNT LMT ECHU	6 293	-
AUTRES	59 957	3 552 442
TOTAL	125 361 272	127 553 640

5-7 Trésorerie passif

Au 31/12/2021 cette rubrique a le même solde que l'année précédente soit une valeur de **1 169 168 MRU**.

5-8 Compte d'attente et de régularisation

Le solde de ce compte au 31/12/2021 est de **1 001 335 MRU**, contre **851 335 MRU** en 2020.

Il se compose des éléments suivants :

RUBRIQUES	2021	2020
Compte d'attente Pèlerinage	225 896	225 896
Charges à payer	768 000	618 000
Différence de conversion passif	7 439	7 439
Total	1 001 335	851 335



Point d'Audit

Les différences de conversion doivent, conformément au PCM, être soldées, chaque début d'exercice suivant et un nouveau montant provisionné en fin d'exercice selon leur situation à l'arrêté des comptes.



C – LES CHARGES DE L'EXERCICE 2021

Les charges de l'exercice se chiffrent à 65 475 168 MRU, contre 54 413 913MRU en 2020. Leur détail est le suivant :

RUBRIQUES	2021	2020
Achats d'approvisionnement. non stockés	5 367 591	2 869 300
Charges externes liées à l'investissement	5 163 371	7 866 245
Charges externes liées à l'activité	4 908 055	4 754 596
Charges & pertes diverses	571 510	661 369
Frais de personnel	28 375 607	22 959 372
Impôts & Taxes	90 976	66 427
Charges financières	408 303	1 335 622
Dotations aux amortissements et aux provisions	20 589 755	13 900 982
Total	65 475 168	54 413 913

D – LES PRODUITS DE L'EXERCICE 2021

Les produits de l'exercice 2021 se chiffrent à 67 097 567 MRU, contre 56 051 518 MRU en 2020 et se composent des éléments suivants :

RUBRIQUES	2021	2020
Production vendue	55 105 257	6 330 832
Production des activités annexes	9 055 142	15 131 161
Produits et profits divers*	2 511 600	34 572 422
Produit financiers	425 568	17 103
Total	67 097 567	56 051 518

* Dans cette rubrique figure le reliquat de la subvention d'exploitation qui a intégralement couverte les charges du CGE.



E – RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Le Résultat avant impôt de l'Exercice est de 1 622 399 MRU, contre 1 637 605 MRU obtenue à partir des éléments indiqués ci-après :

Rubriques	Exploitation 2021	Exploitation 2020
Total des Produits	67 097 567	56 051 518
Total des Charges	65 475 168	54 413 913
Résultat avant impôt (bénéfice)	1 622 399	1 637 605
IS 25% Résultat avant impôt (bénéfice)	1 291 719	571 778
Résultat Net de l'Exercice 2020 en MRU	330 679	1 065 827

